

1619

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

Cils



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

Téléphone / Siège : 30 67 58 / 59

Annexe : 33 36 64

BP 7049 - OUAGADOUGOU 03 (Burkina Faso)

Télex : 5263 COMITER Ouaga

Fax : (00226) 30 67 57

Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS)

FORUM CONSTITUTIF DE LA PLATE-FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL

Koudougou, 10-12 Avril 1996

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
SYNTHESE FINALE DU FORUM	P.4
COMPTE-RENDU DU CONSEIL REGIONAL	P.6
CHARTE	P.7
REGLEMENT INTERIEUR	P.12
PLAN D'ACTIONS	P.19
RECOMMANDATIONS DES REPRESENTANTES DES FEMMES PAYSANNES	P.21
MEMORANDUM	P.22
DISCOURS D'OUVERTURE DU CILSS	P.24
DISCOURS DE BIENVENUE DU HAUT COMMISSAIRE	P.26
DISCOURS DE CLOTURE DU CILSS	P.27
DISCOURS DE CLOTURE DU M.A.R.A.	P.28
ANNEXES	
Annexe I : Composition du Conseil sous-régional	P.29
Annexe II : Liste des participants au Forum	P.30
Annexe III : Ordre du jour	P.34
Annexe IV : Conclusions de l'Atelier sous-régional sur le programme d'appui aux Organisations paysannes	P.35

INTRODUCTION

A PRAÏA, les représentants paysans ont décidé de poursuivre l'objectif de mise en place d'un cadre organisé de réflexion, de concertation et d'actions des organisations paysannes de la sous région. A cet effet, ils ont demandé au CILSS de les appuyer pour la mise en place de ce cadre et ont désigné une coordination provisoire dirigée par Messieurs Mamadou Cissoko, Pape Sene et Madame Dodo Hamadou. Les initiatives prises ont conduit à la tenue des ateliers de Thies au Sénégal et de Selingué au Mali. Ces ateliers se sont penchés sur la forme que pouvait revenir le cadre commun, ainsi que les objectifs à poursuivre. Leurs résultats ont alors permis d'élaborer des projets de règlements intérieurs, de Charte et d'un Plan d'actions. Le Forum de Koudougou avait précisément pour objet d'approfondir les propositions ainsi faites, et les adopter.

Les représentants des Organisations Paysannes du Mali, Burkina Faso, Sénégal, Gambie, Tchad, Niger et Cap Vert se sont ainsi réunis les 10, 11 et 12 Avril 1996 à Koudougou (Burkina Faso) en forum constitutif de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel. Ceux de la Mauritanie et de la Guinée Bissau n'ont pu y participer.

Les conclusions des travaux sont présentés dans le compte rendu. Elles représentent un pas significatif en avant. Mais du chemin reste à faire:

- le plan d'actions élaboré s'en tient encore à des lignes générales d'orientation. Il reste à le rendre opérationnel; cela suppose d'affiner et d'actualiser les résultats des réflexions et études existantes sur les organisations paysannes dans les pays considérés, ainsi les objectifs spécifiques et activités à considérer.
- le règlement intérieur demande à être finalisé et enregistré.
- les modalités de gestion sont à mettre en place.

Il apparaît que le coordinateur sous régional devra s'atteler à poursuivre ces objectifs, avant la tenue du prochain conseil sous régional prévu dans six mois.

SYNTHESE FINALE DU FORUM

Les représentants des Organisations Paysannes des pays suivants : Mali, Burkina Faso, Sénégal, Gambie, Tchad, Niger et Cap Vert se sont réunis les 10, 11 et 12 Avril 1996 à Koudougou (Burkina Faso) en forum constitutif de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel.

Après les souhaits de bienvenue du Haut Commissaire de la Province de Boulkiemdé, Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS, en ouvrant les travaux a rappelé l'importance de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel dans la stratégie de développement de la sous-région et dans le dispositif d'appui de son institution à l'endroit des Etats et des populations du Sahel.

Les délégués paysans ont tour à tour examiné durant leurs travaux les points ci-après :

- Présentation du PADLOS ;
- Conclusion des ateliers préparatoires de Thiès au Sénégal et Sélingué au Mali;
- Programme d'appui aux Organisations Paysannes de la FAO;
- Les projets de charte, le Règlement Intérieur et le programme d'actions de la plate forme.

Les conclusions suivantes ont été tirées :

1- Sur la charte

Les délégués ont approuvé la charte de la Plate-forme qui définit les orientations, les principes d'actions, les modalités d'organisation du mouvement paysan sous régional. La Plate-forme des organisations Paysannes du Sahel est un cadre de réflexion, de concertation et d'actions en vue de re-valoriser l'identité du paysan Sahélien dont l'ambition est la construction d'organisations locales, régionales, nationales et sous-régionales crédibles en vue d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire durable. Pour ce faire, la Plate-forme s'attachera à renforcer les capacités institutionnelles des Organisations Paysannes afin que celles-ci puissent mieux se faire entendre au niveau des instances de définition et de mise en oeuvre des politiques agricoles, de gestion des Ressources Naturelles et d'intégration régionale.

2 - Sur le règlement Intérieur

Les délégués ont approuvé toutes les dispositions du Règlement intérieur. Celui-ci est le cadre qui organise le fonctionnement de la plate-forme conçue comme une structure légère dont la vocation est de favoriser la synergie entre les organisations paysannes de la sous-région.

3 - Sur le plan d'actions

Les délégués, en raison du niveau et de la qualité des organisations paysannes membres de la Plate-forme, ont estimé que le Plan d'Actions devait être un programme de travail relativement limité et complémentaire aux activités nationales des organisations paysannes. Les actions définies sont les suivantes:

- a) Vulgariser la plate-forme à travers la charte et le règlement intérieur au niveau des organisations paysannes, des Etats et tous les autres partenaires de développement tant au niveau sous-régional, qu'international.
- b) Appuyer la création et le développement dans chacun des pays d'un réseau représentatif des organisations paysannes fonctionnant comme répondant de la Plate-forme.
- c) Un programme d'appui aux organisations paysannes doit être révisé par les instances de la Plate-forme conformément à ses objectifs et à son souci d'étendre ses activités à toutes les organisations paysannes membres.

Sur la base de ces trois documents approuvés par les délégués, le Forum a ainsi créé la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel.

Conformément aux dispositions de la charte et du règlement intérieur, les délégués ont désigné les membres du Conseil d'orientation et de suivi. Ces derniers ont désigné le Burkina comme devant assurer durant les six prochains mois la coordination tournante de la Plate-forme.

Les participants au forum remercient les autorités du CILSS et plus particulièrement du PADLOS pour le soutien technique et financier qu'elles ont accordé et qui a permis d'atteindre les résultats visés.

Les participants remercient les autorités Burkinabè pour l'accueil, l'hospitalité et les facilités pour le déroulement du forum.

Enfin, les délégués remercient les différents partenaires et invités qui ont bien voulu participer à leurs travaux.

En conclusion, les délégués paysans sont conscients qu'avec la mise en place de la plate-forme, une nouvelle étape vient d'être franchie sur le long chemin du développement économique, social et culturel durable dans notre sous-région. Mais, c'est là aussi un grand défi qui appelle de leur part une plus grande détermination, un engagement plus poussé à travailler plus efficacement non seulement dans leurs exploitations familiales mais aussi et surtout dans leurs organisations afin que celle-ci soient des instruments pour l'auto-promotion des paysans du Sahel.

RECOMMANDATIONS

A l'issue du forum, quelques recommandations ont été formulées :

- les cotisations annuelles ont été fixées pour cette année à la somme de cinq cent mille francs (500 000) FCFA par pays exigibles dans un délai de trois mois.
- Les pays qui n'ont pas de coordination nationale sont priés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour trouver une coordination ou un cadre de concertation représentatifs des organisations paysannes du pays afin de se conformer aux dispositions de la charte et du règlement intérieur.

Cela devrait se faire avec esprit de suite, mais sans précipitation aucune.

COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL

Après le déroulement des travaux, chacun des pays s'est réuni pour désigner deux délégués pour le conseil sous régional. Chacun des délégués fut alors présenté lors d'une réunion à huit clos entre les participants paysans.

Par la suite, les membres du conseil sous régional se sont retrouvés pour désigner le coordinateur sous régional et discuter des tâches à venir.

Les délégués ont suggéré que le Burkina Faso assume le rôle de la coordination sous régionale. Après les avoir remercié de la confiance ainsi manifesté, une des délégués du Burkina Faso a indiqué qu'elle avait désigné Naba Koanga Prosper pour assumer la tâche de Coordinateur.

Les délégués des autres pays ont enregistré et apprécié la proposition ainsi faite.

Sous la présidence du coordinateur sous régional ainsi mis en place, le conseil a tenu une brève réunion.

Il a discuté de certains points du règlement intérieur.

Il est apparu que la charte, ainsi que le règlement intérieur devait faire l'objet d'une finalisation, sur la base des conclusions définies: il s'agit pour l'essentiel d'une mise en forme et d'une harmonisation des différents points .

Le conseil a ensuite constaté le besoin urgent, à partir des lignes du plan d'actions, de mener une réflexion approfondie sur les modalités de son opérationnalisation, à partir d'activités bien spécifiques.

L'article 17 a par ailleurs fait l'objet d'une discussion animée, aboutissant à la formulation consensuelle de formulation suivante: "Le choix des personnes ressources publiques et privées par le Coordinateur est proposé aux autres membres du conseil sous-régional qui sont tenus de faire parvenir leur réponse dans un délai d'un mois".

Avant de clore la rencontre, le conseil a décidé de tenir une réunion extraordinaire dans six mois afin de procéder à l'opérationnalisation des trois points du Plan d'Actions et à l'articulation avec le Programme de renforcement institutionnel suggéré par la FAO.

Le Conseil d'orientation

Fait à Koudougou, le 12 Avril 1996

CHARTÉ

PREAMBULE

Nous, productrices et producteurs ruraux des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), ressentons de plus en plus de difficultés à faire face à nos besoins essentiels, du fait de la dégradation des conditions de production agricole (capacités techniques, environnement économique et institutionnel).

La sécurité et l'autosuffisance alimentaires durable constituent dans ces conditions, un enjeu majeur pour les producteurs.

Les multiples entraves à l'intégration sous-régionale au plan des infrastructures, de la réglementation ont géné le développement agricole, la solidarité, les échanges entre les producteurs. Elles ont été aussi un frein à la nécessaire volonté de promouvoir un avenir commun.

La synergie des efforts des organisations paysannes à travers la plate-forme des organisations paysannes s'avère comme une réponse pertinente pour maîtriser l'enjeu de la sécurité et de l'auto-suffisance alimentaire durable. Sa mise en place, exigée par le contexte de grande interdépendance de nos économies et de notre Environnement a été le fruit commun de notre volonté et de celle de nos Etats. En cela, elle constitue à la fois un espoir et un défi.

Un espoir dans la mesure où le devenir de notre sous-région requiert une implication véritable à tous les échelons de décision des producteurs, à travers des organisations représentatives.

Un défi parce que nous sommes conscients que cette implication ne se décrète pas, et qu'elle passe par la consolidation d'organisations professionnelles viables. Celles ci constituent les outils de notre participation à la vie économique et politique en assumant l'expression de nos points de vue et en présentant nos intérêts économiques et sociaux.

En raison de tout cela, les organisations paysannes signataires de la présente charte décident de créer la plate-forme des organisations paysannes du Sahel.

L'objectif majeur de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel est de contribuer à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaire durables, pour les producteurs, pour les nations de la sous-région, grâce à la constitution d'un mouvement paysan sous-régional crédible.

Article 1 : Contexte

Considérant la dégradation des ressources naturelles dans le Sahel et l'inefficacité des politiques et stratégies mises en oeuvre pour y faire face,

Considérant l'accroissement et l'aggravation des conflits liés à la gestion des ressources naturelles tant du fait de leur raréfaction que surtout de l'inefficacité des mécanismes de gestion des dits conflits,

Considérant les difficultés inhérentes aux différents systèmes de production que sont :

- l'insécurité foncière,
- l'approvisionnement,
- la production,
- la commercialisation (prix aux producteurs)
- les déficiences de conseils techniques correspondant aux besoins des Producteurs, en particulier ceux des productrices.

Considérant que suite aux diverses mesures d'ajustement du secteur agricole, les politiques de soutien à l'agriculture n'ont pas produit les effets bénéfiques escomptés,

Considérant la non prise en compte des préoccupations des producteurs dans la définition des politiques de développement,

Nous, Organisations Paysannes des pays membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), réunies en Forum Constitutif les 10, 11 et 12 Avril 1996 à Koudougou au Burkina Faso convenons de la création de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel dont la présente Charte constitue le cadre de référence.

Article 2 : Origine et Nature

La Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel , initiative paysanne issue de la Conférence Régionale de Praia (Cap Vert) et dont le principe a été accepté par les autorités politiques, constituent une initiative qui répond aux enjeux de l'heure et une opportunité pour les Organisations Paysannes du Sahel qui aspirent au renforcement structurel de leurs organisations.

La Plate-forme Paysanne du Sahel est donc une organisation sous-régionale des Organisations Paysannes des pays membres du CILSS tout en restant ouverte à celles des autres pays de la sous-région. Elle est apolitique, non confessionnelle, non discriminatoire sans distinction de genre :

- des associations
- des coopératives
- des groupements d'intérêt économique, etc...

Elle est régie par le droit privé en vigueur dans le pays siège.

CHAPITRE 1 :

FONDEMENT DE LA PLATE-FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL

Article 3 : Les raisons d'être de la PLATE-FORME des Organisations Paysannes du Sahel

Partant de ce contexte, nous, Organisations Paysannes des pays membres du CILSS, situons les enjeux actuels du développement à trois niveaux essentiels :

- 1) L'implication des Organisations paysannes dans les processus de formation et de prise des décisions engageant leur avenir ;
- 2) la sauvegarde de nos valeurs culturelles positives sur lesquelles il faut prendre appui tout en restant ouvert sur l'extérieur ;
- 3) la recherche de la sécurité alimentaire pour un développement durable.

Convaincu que quel que soit l'apport extérieur, le développement du monde paysan est d'abord et avant tout l'affaire des Organisations Paysannes, que de ce point de vue, il y a lieu de nous engager résolument à nous occuper des méthodes de vulgarisation et de recherche, des systèmes de gestion des Ressources Naturelles, de la définition des politiques agricoles,

Décidons de nous mobiliser au sein d'un mouvement dénommé "Plate forme des Organisations Paysannes du Sahel" dont la présente CHARTE constitue la base, pour la poursuite des objectifs suivants :

CHAPITRE II : OBJECTIFS DE LA PLATE-FORME

Article 4 : Participation à l'élaboration des politiques de développement

Au delà de l'amélioration de la situation matérielle de ses membres à travers la mise en place de micro-projets, le présent mouvement des Organisations Paysannes du Sahel projette de participer activement à l'élaboration de politiques de développement en fonction de ses objectifs afin que ses membres puissent assumer leur rôle d'acteurs du développement à part entière.

Article 5 : Cadre d'organisation du monde paysan

Notre Plate-forme est un cadre sous-régional de réflexion, de concertation et d'organisation du monde paysan. Elle est également un interlocuteur des différents partenaires du développement ainsi que des instances administratives et politiques en ce qui concerne les questions relatives à la gestion des ressources naturelles, aux politiques de développement de l'agriculture au niveau national ou sous-régional.

Article 6 : Objectifs de l'organisation de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel

Il s'agit pour les organisations signataires de la présente charte de s'organiser afin de :

- représenter les Organisations Paysannes au niveau national et sous-régional

- constituer un cadre d'échanges d'expériences autour des politiques de développement ;
- constituer un cadre de formulation des politiques de développement tenant compte des points de vue des paysans ;
- constituer une force de lobbying disposant d'un pouvoir effectif dans les différentes instances de décisions afférentes au développement rural.

Article 7 : Conditions du succès de la Plate-forme des Organisations paysannes du Sahel

La Plate-forme se dotera de compétences et de capacités suffisantes pour procéder à l'analyse des problèmes posés par les organisations paysannes, en tenant compte de leurs réalités et de leur expérience, par rapport aux politiques de gestion des ressources naturelles, aux politiques foncières, aux politiques d'intégration, aux politiques du crédit et du financement, aux politiques en matière de recherche, etc...

En outre, elle se donnera les moyens de proposer, de négocier et de discuter ces analyses avec les instances de décisions auprès desquelles elle a voix consultative lors des réunions techniques de prise de décision.

Article 8 : Cadre de concertation sous-régional

De par la nature des enjeux définis, la présente Plate-forme se pose de fait comme un cadre de valorisation des expériences, de réflexion, de coordination et d'action entre organisations paysannes de la sou-région sur les politiques de développement aux échelles nationales et sous-régionales.

CHAPITRE III : ORGANISATION

Article 9 : Mobilisation de tout le monde paysan

Les membres parties à la présente charte en appellent à toutes les productrices, à tous les producteurs ainsi qu'à toutes les organisations paysannes car de leur mobilisation dépendront la force et l'importance de leur mouvement.

Article 10 : Organes de la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel

L'objectif organisationnel est de mettre en place une coordination nationale qui sera le répondant de la Plate-forme au niveau de chaque pays. Les organes de la Plate forme sont, dans l'ordre :

- le conseil d'orientation
- les coordinations nationales.

Article 11 : Principes d'action des organes

Les organes se doivent d'avoir pour souci permanent de prendre en compte les préoccupations et les attentes de leurs membres à travers diverses activités ayant pour but :

- le renforcement des capacités à collecter suffisamment d'informations sur l'environnement institutionnel, économique et social et à élaborer des alternatives;
- l'amélioration des capacités de faire des diagnostics, à élaborer et à défendre des programmes répondant aux préoccupations des organisations paysannes ;
- le développement des capacités à négocier politiquement des mesures jugées opérationnelles.

CHAPITRE 4 : ACTIVITES ET FINANCEMENT

Article 12 : Types d'activités

La Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel a pour mission de développer des activités qui soutiennent les formes structurelles et fonctionnelles de ses membres à travers notamment :

- des ateliers de travail et d'échanges autour de thèmes précis suivis de propositions sur les stratégies et politiques de développement ;
- des ateliers spécifiques de formation des leaders afin de développer d'une part leur capacité de formulation d'alternatives tenant compte des préoccupations des paysans et d'autre part leur aptitude à négocier ;
- des activités de publication, de diffusion, d' information, d'Education, et de Communication (IEC) à l'intention des paysans essentiellement.

Article 13 : Mécanismes de financement

L'objectif de l'auto-promotion que s'est fixé la Plate-forme commande à ses membres de compter avant tout sur leurs propres capacités à prendre en charge les coûts de fonctionnement de leurs organisations de leurs activités. Pour ce faire, il est institué des droits d'adhésion et des cotisations annuelles.

L'appui des partenaires devra être conçu et sollicité seulement comme complément des ressources propres.

CHAPITRE 5 : CONFLITS ET REGLEMENT DES CONFLITS

Article 14 : La définition des conflits et leur modalité de règlement seront précisées par le règlement intérieur.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 15 : Les procédures de modification de la présente charte dont définies dans le règlement intérieur.

Fait à Koudougou, le 12 Avril 1996
Le Forum.

REGLEMENT INTERIEUR

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES ADHESION

Article 1

Le présent règlement intérieur précise les modalités pratiques d'application de la CHARTE de la PLATE FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL, il la complète et l'organise sous l'angle pratique.

Article 2

Le siège de la plate-forme des organisations paysannes est fixé au siège du CILSS - Ouagadougou (Burkina Faso). Cependant, il pourra être transféré dans toute autre localité de l'un quelconque des pays membres à la demande des 2/3 des membres.

Article 3

Les activités de l'organe sous-régional s'étendent dans tous les pays membres du CILSS dont les organisations adhèrent à la Plate Forme et dans tous les pays dont les organisations paysannes acceptent cette plate-forme, la charte et le présent règlement intérieur.

Article 4

La Plate-Forme se fixe comme objectifs principaux, de :

- représenter les organisations paysannes au niveau national, sous régional et international ;
- constituer un cadre d'échange d'expériences autour des politiques de développement ;
- constituer un cadre de formulation des politiques de développement tenant compte des points de vues des paysans ;
- constituer une force de lobbying disposant de pouvoir effectif dans les différentes instances de décision affectant le développement rural.

Article 5 : Les membres

Sont membres de la plate-forme, les coordinations nationales des pays membres du CILSS , reconnus juridiquement dans leur Etat d'origine, qui adhèrent à la charte, au présent règlement intérieur et qui s'acquittent de leurs obligations.

Article 6 : Modalités d'adhésion

Toute coordination nationale désireuse d'adhérer à la Plate-Forme adresse une lettre de demande d'adhésion au Coordinateur sous-régional accompagnée d'un dossier.

Ce dossier comprend un acte de reconnaissance juridique de son Etat d'origine et un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Le Coordonnateur apprécie la candidature ainsi posée conformément aux dispositifs du présent règlement intérieur et la soumet au conseil d'orientation seul habilité à admettre un nouveau membre.

Tout membre admis par le conseil d'orientation sous-régional acquiert la qualité de membre après s'être acquitté de ses droits d'adhésion.

Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de la Plate-forme des organisations paysannes du Sahel est en principe conforme à la durée de l'organisation. Elle peut se perdre par :

- démission
- dissolution ou
- exclusion.

Article 8 : Démission

Toute demande de démission doit être notifiée par écrit au conseil d'orientation sous régional. Le démissionnaire reste solidaire des engagements contractés antérieurement par l'organisation.

Article 9 : Suspension

Le non respect de la charte et de la présente réglementation entraîne une décision de suspension. Seul le conseil d'orientation est habilité à prononcer la suspension. La durée de la suspension va de six à 12 mois, selon la gravité.

Article 10 : Exclusion

Le non respect grave et répété de la charte et de la présente réglementation motive une décision d'exclusion. Seul le conseil d'orientation est habilité à prononcer l'exclusion.

CHAPITRE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Article 11 : Droits

Egalité de droits :

- tous les membres sont électeurs et éligibles ;
- Egalité de voix ;
- toute activité retenue dans le plan d'actions est ouverte à tous les membres.

Article 12 : Obligations

- droits d'adhésion
- cotisations
- respect des principes et de la philosophie d'action
- respect de la Charte et du règlement intérieur.

CHAPITRE 3 : STRUCTURES SOUS REGIONALES

Article 13 : Instances sous-régionales

Les instances sous-régionales de la Plate Forme des Organisations Paysannes du Sahel sont le conseil d'orientation sous-régional et la coordination sous régionale.

Article 14 : Conseil d'orientation sous-régional

Le conseil d'orientation sous-régional est l'instance suprême de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel. Il se réunit une fois par semestre dans le pays assumant la coordination sous-régionale.

Il est composé de deux délégués par coordination nationale.

Article 15 : Attributions et compétences du conseil d'orientation sous régional

- Ses décisions sont obligatoires pour tous ;
- Il décide des adhésions, des suspensions et des exclusions ;
- il prend acte des démissions présentées ;
- il désigne par vote le pays qui assumera la coordination tournante, à la majorité simple ;
- il élabore le programme d'activités et vote le budget pour l'exercice à venir;
- il supervise et suit l'exécution du mandat des différentes coordinations nationales tournantes ;
- il approuve ou rejette le rapport d'activités et la gestion assumée par chacune des coordinations tournantes ;
- il fixe le montant des adhésions et des cotisations ;
- il donne quitus à la coordination sous-régionale tournante.

Article 16 : Partenariat

C'est le Conseil qui définit les institutions avec lesquelles il entend nouer des relations, ainsi que la nature de ces liens.

Article 17 : Modalités d'appui des personnes ressources

Aussi bien le processus d'élaboration des programmes que leur exécution fera appel à des personnes ressources publiques et/ou privées ou membres d'institutions partenaires ;

Le choix des personnes ressources par la coordination tournante doit au préalable être avalisé par le conseil sous-régional. Le coordinateur sous régional demande par écrit l'avis des autres membres du conseil, tenus de faire parvenir leurs réponses dans un délai de six mois.

Article 18 : Décisions collectives

Au niveau du conseil d'orientation sous-régional, le quorum du conseil d'orientation sous-régional est de deux tiers. Les décisions sont prises à la majorité simple.

Article 19 : La coordination sous-régionale

Le Conseil désigne la coordination nationale assumant la coordination tournante à la majorité simple des membres. Il appartient ensuite à celle-ci de désigner les personnes qui assumeront cette responsabilité. Le Coordinateur doit être membre du Conseil d'orientation sous-régional.

Article 20 : Attributions du Coordinateur sous-régional

- Il assure la mise en oeuvre des activités décidées
- Il assure les contacts avec les partenaires
- Il représente la plate-forme
- Il rend compte au conseil d'orientation sous-régional de l'exécution technique et financière de son mandat
- Il assume la responsabilité de l'exécution des objectifs et activités définis dans le cadre du programme pendant la période de son mandat
- Il préside les réunions du Conseil d'orientation
- Il est celui qui doit représenter la Plate forme en justice
- Il prépare et présente aux membres du Conseil un rapport d'activités et un rapport financier.

Article 21 : Réunions du conseil d'orientation sous-régional

Les réunions ordinaires se tiennent tous les six (6) mois avec possibilité de réunions extraordinaires. Elles sont convoquées deux mois à l'avance et se tiennent dans le pays assumant la coordination sous-régionale.

Article 22 : Mandat

La durée du mandat de la coordination sous-régionale est de six (6) mois renouvelable une fois.

CHAPITRE 4 : STRUCTURES NATIONALES

Article 23 : Instance nationale

Il s'agit des coordinations nationales reconnues juridiquement dans les Etats d'origine, autonomes sur le plan du fonctionnement et du programme d'activités.

Il y a une seule instance nationale reconnue par pays.

Article 24 : Représentation

L'instance nationale est représentée au niveau sous-régional par deux membres élus pour un mandat d'un an renouvelable deux fois.

Article 25 : Modalités de représentation au niveau de la Plate-forme

- deux délégués par pays sont choisis, dont une femme par l'instance nationale affiliée
- Les délégués sont tenus de participer aux réunions et aux activités, de rendre compte à leurs coordinations nationales des décisions prises
- La fonction de délégué est bénévole. Toutefois, il sera pris en charge lors de sa participation aux activités sous régionales.

Article 26 : Rôles de la coordination nationale

- Elire les représentants au niveau sous-régional
- Préciser les conditions du mandat des délégués au niveau sous-régional
- Définir les modalités de l'exécution de la coordination tournante lorsque ce sera le tour du pays
- Communiquer à l'instance sous-régionale par l'intermédiaire des délégués, les objectifs et activités attendus de la plate -forme des organisations paysannes
- Exécuter les activités retenues par le conseil d'orientation sous-régional, attendues en soutien à ceux conduits sur le plan national.

CHAPITRE 5 : GESTION

Article 27 : Ressources de la Plate-forme des organisations paysannes

Les ressources sont constituées de :

- droits d'adhésion (2.000.000 FCFA)
- cotisations annuelles
- recettes diverses
- prêts
- dons
- legs
- subventions.

Les ressources de la plate-forme contribuent aux frais de fonctionnement et à l'auto financement du programme sous-régional.

Article 28 : Gestion matérielle et financière

La gestion des ressources financières de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel est confiée à un cabinet d'expertise comptable agréé domicilié dans le pays siège. Un contrat lie la plate-forme des organisations paysannes et ledit cabinet.

Le coordinateur sous-régional est l'ordonnateur des dépenses.

Il est également gestionnaire des frais courants.

Le financement des activités acquis au niveau national n'est pas budgétisé au niveau sous-régional.

L'exécution de projets élus au niveau d'un pays quelconque est confiée à la coordination nationale de ce pays, laquelle reçoit le budget déterminé, assume l'exécution et rend compte au coordinateur sous-régional.

De même, l'exécution de certaines activités peut être confiée à des prestataires de services privés et publics, désignés de façon consensuelle ou à la majorité simple des membres du conseil. Dans ce cas, le conseil définit les procédures et mécanismes de mise à disposition des fonds.

Article 29 : Exercice social

Il commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

- Les bilans sont présentés en fin d'exercice.
- Un rapport financier est établi à la fin de chaque mandat.

Article 30 : Contrôle et évaluation

- Un audit interne tous les six (6) mois.
- Un audit externe possible à tout moment

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 31 : Procédure et organe de règlement des litiges

- Le conseil d'orientation sous-régional est compétent pour traiter et résoudre tout litige né de l'interprétation du présent règlement intérieur. A défaut d'accord, la juridiction compétente du pays siège est saisie.

Article 32 : Révision et modification du règlement intérieur

Le conseil d'orientation sous-régional ou un tiers des membres ont l'initiative de révision et de modification du règlement intérieur. La majorité spéciale exigée pour de telles révision et modification est de deux tiers des membres. La ou les proposition (s) de modification ou de révision sont soumises à l'appréciation des membres au moins trois mois avant la rencontre décisionnelle.

Fait à Koudougou, le 11 Avril 1996.

PLAN D'ACTIONS

I - INTRODUCTION

Le programme de travail qui est succinctement présenté ci-dessous indique les actions prioritaires que la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel compte réaliser durant les deux prochaines années (Avril 1996 - Avril 1998). L'Assemblée des délégués du Forum constitutif de la Plate-forme a donné mandat au Conseil d'Orientation pour arrêter et faire exécuter toutes les mesures nécessaires à la finalisation du Plan d'Actions.

II - LES ACTIONS PRIORITAIRES

2.1 - *Informations sur la mise en place de la Plate-forme*

L'objectif visé est d'informer dans chacun des pays les organisations de producteurs, les autorités de l'Etat et tous les partenaires de développement de la création de la plate-forme, et au niveau sous-régional et international, l'ensemble des institutions et organismes publics et privés intéressés par le développement du Sahel.

ACTIVITES	COMMENT LE FAIRE	Où LE FAIRE	QUI VA LE FAIRE	AVEC QUI LE FAIRE	POUR QUI LE FAIRE	QUAND LE FAIRE	MOYENS POUR LE FAIRE
Informations sur la mise en place de la Plate-forme	Ateliers Rencontres Réunions	Aux plans - Local - Régional - National - S/régional S/Régional International	Répondant national Coordination Plate-forme	Partenaires à identifier CILSS/PADLOS FAO Club du Sahel ONG Europe Réseau Entreprises	Organisations paysannes Etat Elus locaux Responsables d'OP	Immédiatement et au plus tard dans 6 mois	Moyens internes du répondant Ressources Plate-forme Appuis PADLOS

2.2 -Appui à la mise en place de réseaux des organisations paysannes dans les pays

L'objectif est de susciter et d'appuyer la mise en place dans chacun des pays d'un réseau des organisations paysannes comme répondant de la Plate-forme.

ACTIVITES	COMMENT LE FAIRE	Où LE FAIRE	QUI VA LE FAIRE	AVEC QUI LE FAIRE	POUR QUI LE FAIRE	QUAND LE FAIRE	MOYENS POUR LE FAIRE
Sensibilisation et Echanges	Réunions Rencontres Visites Communication	Aux plans - Local - Régional - National - S/régional	OP nationales Répondant Plate-forme	OP partenaires à identifier	OP	Immédiatement et au plus tard dans 6 mois	Moyens internes du répondant Appuis PADLOS Autres bailleurs
Planification stratégique	Ateliers Séminaires	National Régional	Répondant Plate-forme	Coordination Plate-forme Autres partenaires à identifier	Responsables d'OP	Premier semestre 1997	Appuis ressources Honoraires Plate-forme Club du Sahel ONG internationales

Il s'agit d'aider à la constitution d'un cadre consensuel pour la conduite d'activités et de réflexions communes, tant sur le plan national que régional.

2.3-Programme d'appui aux organisations paysannes de la FAO

Les délégués ont été informés de l'existence du dit programme, démarré par la FAO en étroite collaboration avec la FONGS (Fédération des O.N.G. du Sénégal) et qui concerne à ce jour quelques organisations paysannes de quatre pays du Sahel. Le forum constitutif a donné mandat au futur conseil d'orientation de prendre contact avec les initiatives du programme d'appui en vue d'examiner les modalités d'intégration du programme dans le Plan d'Actions. Dans ce cadre, le conseil d'orientation se souciera de l'extension du programme aux cinq autres pays qui n'étaient pas ciblés.

Les délégués ont considéré que les actions prévues par le programme d'appui étaient pertinentes au regard des objectifs poursuivis par la Plate-forme des Organisations paysannes du Sahel.

**DES REPRESENTANTES DES FEMMES PAYSANNES
PARTICIPANT AU FORUM CONSTITUTIF
DE LA PLATE-FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES
TENU A KOUDOUGOU LES 10, 11 et 12 Avril 1996**

Considérant que les femmes du Sahel représentent plus de 50 % de la population de leurs pays ;
Considérant la sous représentation des femmes paysannes aux rencontres de Thiès au Sénégal, Sélingué au Mali et au forum constitutif de la plate forme des organisations paysannes du Sahel tenu à Koudougou les 10- 11 et 12 Avril 1996 ;
Considérant que les femmes participent grandement aux activités agro-sylvo pastorales, et qu'elles contribuent à plus de 60 % de la production vivrière ;
Considérant la charge de travail des femmes dans le monde paysan ;
Considérant que les femmes paysannes sont rarement prises en compte dans les politiques et programmes de développement ;
Considérant que l'accès à la terre et la répartition de ses revenus reste cependant inéquitable ;
Considérant la rareté des ressources naturelles et leur dégradation continue dans la sous-région ;
Considérant que les femmes sont de grandes utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles : eau, terre, forêt, etc.
Considérant le déficit alimentaire chronique dans les pays du Sahel ;
Considérant le faible niveau d'organisation, de formation et d'information des femmes paysannes ;
Conscientes que la sécurité alimentaire ne sera qu'un vain mot sans la prise en compte effective des besoins spécifiques des femmes paysannes dans les politiques et stratégies de développement ;

Nous, représentantes des femmes paysannes participant au forum de Koudougou des 10, 11, 12 Avril 1996, constitutif de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel ;

RECOMMANDONS :

1. Que les partenaires de développement appuient la mise en oeuvre effective du plan d'actions élaboré au forum de Koudougou constitutif de la plate forme des organisations paysannes ;
2. Qu'une large diffusion des résultats du forum de Koudougou se fasse en direction du monde paysan en général et du public femme en particulier ;
3. Que les femmes soient représentées à part égale dans l'élaboration des politiques aux différentes instances régionales, nationales et sous-régionales qui seront mises en place dans le cadre de la plate-forme des organisations paysannes, conformément aux dispositions contenues dans la charte et le règlement intérieur ;
4. Que toutes les activités inhérentes au Plan d'actions soient élaborées et exécutées avec une participation effective des femmes paysannes, aux différents niveaux local, national et sous régional ;
5. Qu'un appui technique et financier spécifique soit apporté par le CILSS et les autres partenaires de coopération pour une plus grande mobilisation des femmes paysannes et leur meilleure organisation pour une contribution consciente au développement économique et social durable de la sous-région.

Fait à Koudougou, le 12 Avril 1996

Les Participant es

MEMORANDUM

VERS LA SECURITE ALIMENTAIRE AU SAHEL

1. Nous, productrices et producteurs agricoles du Sahel, réunis au sein de la PLATE FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL, conscients de la précarité de la sécurité alimentaire, de la dégradation continue des ressources naturelles et de la baisse permanente de la production et de la productivité agricole avec comme corollaires, la faim, la malnutrition, l'érosion des revenus et un niveau de vie de plus en plus aléatoire, décidons, de nous engager résolument plus que jamais, à lutter farouchement et d'une manière solidaire contre tous ces fléaux pour arriver à une sécurité alimentaire et à un développement durables dans le Sahel.
2. Ainsi, nous reconnaissons en la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel, le seul et unique représentant autonome des productrices et producteurs du Sahel, ayant le droit de représenter nos intérêts globaux devant les organismes et partenaires au développement au niveau sous-régional et international.
3. Demandons que nos Etats, les Bailleurs de fonds, les Institutions Spécialisées des Nations Unies, les ONG et tous les autres acteurs de développement, nous considèrent comme de véritables "PARTENAIRES" incontournables pour le développement de nos pays respectifs et de notre sous-région toute entière.
4. Demandons d'être de véritables acteurs et non plus bénéficiaires seulement des politiques de développement définies au niveau national, sous-régional et mondial.
5. Demandons que l'ensemble des plans, programmes et projets de développement nous concernant, partent de nos aspirations et de nos besoins en nous impliquant à travers nos organisations représentatives depuis l'identification, la conception, l'exécution et jusqu'à l'évaluation.
6. Demandons, à nos Etats, à la Coopération Internationale, aux Institutions des Nations Unies, aux ONG et autres Organismes d'Appui au développement d'appuyer nos propres initiatives de développement seule manière de promouvoir une réelle responsabilisation et participation des organisations paysannes.
7. Demandons, que nos efforts de développement dans nos terroirs respectifs soient appuyés par :
 - des investissements socio-économiques appropriés ;
 - l'accès au crédit et au financement des activités de développement ;

- des informations et des instruments techniques, méthodologiques, conceptuels et stratégiques ;
- la recherche-développement avec une bonne combinaison des savoirs locaux et des technologies modernes de pointe ;
- l'intégration économique sous-régionale et le développement des échanges par les acteurs à la base ;
- la réflexion stratégique prospective pour le développement du Sahel
- la participation à la gestion des ressources naturelles
- la gestion démocratique du pouvoir, du savoir et de l'avoir au niveau de notre environnement institutionnel, économique, social et politique ;
- l'accès des femmes au foncier, au crédit et cours d'entreprenariat féminin.

8. Le renforcement de nos capacités d'analyse, d'interprétation, d'interpellation et de propositions d'alternatives en matière de politiques de développement.

9. Demandons que tous les Etats membres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) signent et ratifient la Convention de Lutte contre la Désertification.

10. Demandons d'être fortement impliqués dans la mise en oeuvre dans nos pays des conventions issues du sommet de la Planète terre tenue à Rio en Juin 1992 (Convention sur la Biodiversité, Convention sur les Changements Climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification) et de toutes les autres conventions ou Accords comme celui de l'Uruguay-Round du GATT.

11. Demandons de faire participer la Plate-forme des Organisations paysannes du Sahel à toutes les consultations internationales concernant le Sommet Mondial de l'Alimentation initiée par la FAO.

12. Demandons la mise en place d'un "MECANISME MONDIAL" pour la mise en oeuvre d'un Plan d'Action pour la Sécurité Alimentaire Universelle où la Plate forme des organisations paysannes sera représentée.

13. Demandons fermement que ce mémorandum fasse partie intégrante de la Déclaration de Politique Générale et de Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation qui sera tenu du 13 au 17 Novembre 1996 à Rome en Italie, en passant bien sûr par la Conférence Régionale pour l'Afrique.

Fait à Koudougou, Burkina Faso, le 12 Avril 1996

DISCOURS D'OUVERTURE DE MADAME LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU CILSS AU FURUM CONSTITUTIF DE LA PLATE-FORME RURALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL A KOUDOUGOU LE 10 AVRIL 1996

Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Bulkiendé

Monsieur le Maire de Koudougou,

Mesdames et Messieurs les Délégués du monde rural,

Cher Invités,

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais tout d'abord, remercier les Autorités et les populations de la Province du Bulkiendé pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute sahélienne qui nous ont été réservés ici à Koudougou.

Mes remerciements vont aussi à nos illustres invités qui ont fait le déplacement de Koudougou à cette étape importante de la constitution de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel.

Comme vous le savez, la stratégie régionale de lutte contre la désertification du CILSS, dite stratégie de Nouakchott, fait de l'homme le moteur du développement. En effet, depuis 1985, au Sahel nous savions qu'on ne saurait gagner le combat contre la désertification sans une participation active des populations concernées.

La Convention des Nations sur la désertification qui vient d'être adoptée par la Communauté internationale à Paris en 1994 priviliege l'approche du bas vers le haut pour lutter efficacement contre la désertification. C'est vous dire que notre approche était déjà bonne.

La plate-forme paysanne est une initiative issue de la conférence régionale sur le foncier et la décentralisation qui a été organisé par le CIULSS à Praia, au Cap Vert en juin 1994.

Elle a la caution des plus hautes autorités politiques du CILSS, celles-là même qui ont donné pour mission au CILSS de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un développement durable du Sahel.

Votre plate-forme est autorisée depuis 1995 à participer au Conseil des Ministres du CILSS en qualité d'observateur.

Depuis la rencontre de Praia, vous ne vous êtes pas reposé. Cap Verdiens, Gambiens, Sénégalaïs, Mauritaniens, vous vous êtes retrouvés à Thies, au Sénégal. Tchadiens, Maliens, Nigériens, Burkinabè, vous vous êtes réunis à Sélingué au Mali et Thiès au Sénégal, pour réfléchir à vos problèmes et esquisser des solutions. Sélingué et Thiès sont autant d'étapes qui illustrent votre volonté ferme et votre détermination à prendre en charge votre destin, pour peu que l'on vous y encourage.

Et vous voilà aujourd'hui à Koudougou, au Burkina, dans cette ville qui respire la sérénité des anciens (je crois que Koudougou veut dire littéralement l'ancien, Monsieur le Haut Commissaire ?), nous voilà donc aujourd'hui à Koudougou qui nous offre sa sérénité pour

parfaire ce que vous avez si bien commencé et préparé avec persévérance l'obstination qui caractérise le bon sens paysan.

Dans trois jours, vous allez donner une forme définitive à votre solidarité, à ses conditions concrètes de mise en toute liberté, en vue d'assurer votre bien matériel et par voie de conséquence, celui de vos familles à travers votre combat pour la sécurité alimentaire et pourquoi pas pour la sécurité humaine. Pour citer le Président Blaise COMPAORE, on peut se demander s'il peut y avoir sécurité alimentaire sans sécurité de la santé, de l'éducation et pour la vie.

Les objectifs de votre plate-forme peuvent se résumer comme suit :

- représenter les organisations paysannes au niveau sous-régional et national ;
- constituer un cadre d'échange d'expérience autour des politiques de développement ;
- constituer un cadre de formation pour que vos préoccupations soient prise en compte dans la définition des politiques de développement ;
- constituer un mécanisme consultatif incontournable dans les instances de décision tant au niveau national qu sous-régional.

Au cours de vos travaux vous aurez à examiner :

- Les conclusions des ateliers que vous avez organisées à Thiès au Sénégal et à Sélingué au Mali ;
- le projet de chartre de votre organisation ;
- le projet de règlement intérieur ;

Vous aurez par la suite à élaborer un plan d'action pour la première année d'activités de votre organisation puis viendra le moment décisif, celui du choix des hommes et femmes chargés de conduire les destinées de votre organisation.

Je suis d'avance convaincue de la réussite de vos travaux sachant déjà la détermination qui vous anime.

Le CILSS, votre organisation sous-régionale, vous apporte son soutien et vous rassure Mesdames et Messieurs de sa disponibilité à oeuvrer à vos côtés pour qu'ensemble nous gagnions le combat du développement.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert le forum constitutif de la plate-forme rurale des organisations paysannes du Sahel.

Je vous remercie.

DISCOURS DE BIENVENUE DU HAUT COMMISSAIRE DU BOULKIEMDE

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de Ressources Animales;
Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Inter-Africaines;
Messieurs les Représentants des Agences de Coopération ;
Honorables Invités;
Mesdames et Messieurs

C'est un réel plaisir pour moi et pour toute la population de Koudougou de vous accueillir dans la Province du Boulkiemdé et vous souhaiter la bienvenue pour la tenue de cet forum sur la plate-forme rurale des Organisations Paysannes du Sahel.

Le choix de notre ville pour abriter un forum régional d'une telle importance est pour nous un honneur et renvoie, comme vous le savez, le thème de ce forum correspond à une préoccupation réelle de notre pays et de la sous-région Sahélienne.

Je tiens à remercier les Organisateurs pour ce choix.

Dans notre province les organisations paysannes ressentent de plus en plus la nécessité de leur structuration et s'attèlent dans ce sens. Nous espérons que la région bénéficiera de cette opportunité et mènera des actions plus significatives.

Dans un passé très proche, notre province était considérée comme une des parties du Territoire national où la végétation est dense et les ressources forestières importantes. Mais force est de constater que ces dernières années, malgré les efforts engagés, nous enregistrons des poches de désertification, en raison d'une exploitation irrationnelle et une mauvaise gestion des ressources naturelles. C'est pour vous dire qu'aucune région des pays Sahéliens n'est épargné par ce fléau qui est la désertification. Tant que les populations ne sont pas impliquées et ne prennent pas leur destin en main tous les problèmes de développement ne trouveront des solutions durables.

Je souhaite beaucoup de succès au forum et un bon séjour à tous les participants.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE DE MADAME LE SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS

Monsieur le Conseiller Technique du Ministre,
Monsieur le Haut Commissaire,
Chers délégués des organisations paysannes du Sahel,
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais tout d'abord réitérer nos remerciements aux autorités administratives et aux populations de la province du Boulkiemdé pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis et qui ont conduit au succès du Forum.

Chers participants,

Après trois jours d'intenses activités, nous voilà au terme de vos travaux.
Vous venez de vous doter en toute liberté d'une charte, d'un règlement intérieur et d'un plan d'action.

Vous avez, ainsi doté votre organisation des outils indispensables à son bon fonctionnement.
La charte que vous venez d'adopter et qui est le document de référence, affirme votre volonté de participer pleinement en tant qu'acteurs incontournables du développement à l'oeuvre de construction de nos Etats.

Votre règlement intérieur fixe les modalités pratiques d'application de votre charte. Il la précise et la complète sous l'angle pratique.

Quant à votre plan d'action, je vous félicite pour sa simplicité et sa modestie. Ne dit on pas que "qui beaucoup embrasse, peu étreint" ? Vous avez choisi avec prudence d'aller pas à pas afin de garantir la réussite des actions programmées.

Je me réjouis de constater que votre Forum a mis en place la première coordination sous-régionale des organisations paysannes du Sahel.

Votre bon sens paysans a choisi la voie du consensus qui fédère, qui rassemble, qui donne de la force à votre union.

La coordination tournante de la Plate-forme favorisera sans nul doute l'émulation indispensable au progrès et une certaine démocratisation des responsabilités. C'est aussi la voie choisie par nos Etats.

Chers participants,

Vous avez retenu comme partenaire privilégié de votre organisation, le CILSS. Ce choix nous honore à plus d'un titre. Je puis vous assurer de notre disponibilité d'oeuvrer à vos côtés pour concrétiser votre idéal de progrès pour assurer la sécurité alimentaire de nos peuples.

Koudougou restera dans l'histoire car c'est dans cette ville que les paysans de tant de pays se sont retrouvés pour tracer les jalons d'une solidarité nouvelle et active au niveau de notre sous-région.

Je voudrais pour terminer, féliciter les responsables que vous venez de porter à la tête de votre organisation. Je sais qu'ils s'attacheront à mériter la confiance que vous venez de placer en eux.
Plein succès à la Plate-forme des organisations paysannes du Sahel.

Je vous remercie

**DISCOURS DE CLOTURE DU REPRESENTANT DE MONSIEUR LE MINISTRE
DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
AU FORUM CONSTITUTIF
DE LA PLATE-FORME DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL**

Monsieur le Représentant du Haut Commissaire,
Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,
Chers Invités,
Chers Participants au Forum.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales me charge de vous présenter ses excuses renouvelées pour son absence à Koudougou. Il a pris connaissance avec grand intérêt des résultats de vos travaux dont l'importance est capitale pour l'avenir du monde rural de la sous-région.

Vos trois jours de fructueuses réflexions vous ont permis d'affirmer votre charte, d'asseoir votre règlement intérieur et de mettre au point un plan d'action pour les années à venir.

Vous êtes désormais bien armés pour agir en tant que première organisation sous-régionale du genre non seulement dans le sens de la défense des intérêts des paysans dont vous êtes les représentants légitimes, mais aussi pour la promotion de l'autosuffisance alimentaire de toute la sous-région sahélienne.

Acteurs fondamentaux de la lutte pour une participation active et consciente à l'économie de nos Etats, vous avez su mettre en place une instance de concertation qui est un pas important dans le sens du développement du monde rural, un développement qui est avant tout, l'affaire des organisations paysannes.

Vous venez d'élire vos responsables sous-régionaux. Il y a lieu de vous en féliciter. Je suis convaincu qu'avec la confiance et l'appui de leurs bases ils sauront conduire victorieusement la plate-forme des organisations paysannes du Sahel.

Depuis Praia qui a posé les jalons de votre parcours qui est passé de Thiès à Sélingué pour aboutir à Koudougou, vos gouvernement et les différents partenaires au développement avec le concours du CILSS, n'ont ménagé aucun effort pour vous apporter l'appui nécessaire à la mise en oeuvre opérationnelle de la plate-forme des organisations paysannes.

Vous représentez aujourd'hui un espoir, je suis persuadé qu'il ne sera pas déçu.

En vous présentant mes félicitations pour le chemin parcouru et les résultats obtenus, je déclare clos le Forum constitutif de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel.

Je vous remercie.

ANNEXE I

COMPOSITION DU CONSEIL SOUS REGIONAL

Burkina Faso

- Monsieur Prosper Ouédraogo
- Madame Kobanka Pauline

Cap-Vert *

- Emiliano Semodo Brito

Gambie

- Monsieur Dodou Dabo
- Madame Fatou Dabo Bojang

Mali

- Monsieur Keïta Souleymane
- Madame Traoré Mariam

Niger

- Madame Fatoumata Younsa
- Monsieur Yacouba Alpha Cissé

Sénégal

- Madame Sarr Diop Ndeye
- Monsieur Samba Gueye

Tchad

- Monsieur Defe Angili
- Madame Assane Roselle

*Le nom du second membre est en attente de confirmation

ANNEXE II

LISTE DE PARTICIPANTS AU FORUM CONSTITUTIF DES ORGANISATIONS PAYSANNES KOUDOUGOU, DU 10 AU 12 AVRIL 1996

	NOM & PRENOM	ADRESSE
1.	DIALLO Amadou	CNCR BP 249 Dakar - SENEGAL
2.	SONKO Kalilou	CNCR BP 249 Dakar - Sénégal Tél. 21 43 39 - Fax 21 45 09
3.	NDIAYE Aïssata KANOUTE	CNCR BP 249 Dakar - SENEGAL Tél. 21 43 39 - Fax 21 45 09
4.	SECK Ibrahima	Responsable développement durable BP 249 Dakar - Sénégal - Tél. 21 43 39 - Fax 21 45 09
5.	NDOUR Fodé Hyacinthe	Vice Président des élus locaux du Sénégal BP 249 Dakar - Sénégal - Tél. 41 12 69
6.	SARR DIOP NDéye	Membres CA CNCR - BP 249 Dakar Sénégal Tél. 21 39 43 - Fax 21 45 09
7.	GUEYE Samba	Administrateur CNCR - BP 249 Dakar Sénégal - Tél. 21 43 39 - Fax 21 45 09
8.	FALL Cheikh	Communicateur CNCR - BP 249 Dakar - Sénégal Tél. 21 39 43 - Fax 21 45 09
9.	Ousmane NDIAYE	Consultant CILSS/PADLOS
10.	Gabar B. DIOP	Interprète - BP 5543 Ouagadougou - B.F. - Tél. 34 18 27
11.	COULIBALY Rosine	Consultante - 06 BP 9947 Ouagadougou 06 Burkina Faso - Tél. 30 04 85
12.	BAH Caroline	Conseiller GRN MIFRAC - BP 72 Ouagadougou - Burkina Faso
13.	ZONGO Annacé	Economiste - Programme d'appui à l'artisanat BP 16 Ouagadougou - Burkina Faso - Tél. 44 04 81 - Fax : 44 01 91
14.	LEWIS Chantal	Conseillère ACDI - BP 548 Ouaga - Burkina Faso - Tél. 30 76 77 - Fax : 31 19 00
15.	ZIDA Bertrand	Expert GRN - PASP/CILSS - 03 BP 7049 Ouaga 03 - Tél. 30 62 51
16.	POZNANSKI Marek	Collectif Stratégies Alimentaires - 9 Quai du Commerce 1000 Bruxelles - Belgique - Tél : 322 223 0381 - Fax : 322 217 6078
17.	DANAU Alex	Collectif Stratégies Alimentaires - 9 Quai du Commerce Belgique - Tél. 322 223 03 81
18.	ADAMS Lawrencia	Unité d'ONG - FAO Accra - BP 1628 - GHANA - Tél. (23321) 66 46 07 - fax : 234 934/66 84 27
19.	Jean Marc Von Der WEID	AS-PTA (ONG-Brésil) Rua Da Candela'sria nº 9/6 Centro - Rio de Janeiro - 20091-020 Brésil - Tél. 021 2538317 - Fax : 021 2338363
20.	Nora Mc KEON	Chargée de programme ONG/OP - FAO - Viale Terme di Caracalla Rome ITALIE - Tél. (396) 5225 3852 - Fax : (396) 5225 5175

	NOM & PRENOM	ADRESSE
21.	Gauders Bruno DAGNON	Consultant Indépendant - MIFRAC - BP 72 Ouaga/France
22.	Mme Jonsaba KANTEH	Treasurer General (WID) - A.F.E.T. - AFES PMB 237 The Gambia - Tél. (220) 48 40 11
23.	Dodouk DARBO	Secretary General - A.F.E.T. (NGA) AFET PMB 237 - The Gambia - Tél. (220) 48 42 78 Fax : (220) 48 41 00
24.	Fatou DARBO-BOJANG	Vice President A.F.E.T. - AFET PMB 237 The Gambia - Tél. (220) 48 45 15 - Fax : (220) 48 41 00
25.	Lamin FATTY	President K.E.T.A. - Farababamba - The Gambia - tél. (220) 48 70 19 - Fax : (220) 48 41 00
26.	Farimang B.T.A. SOWE	Executive Director - CYSARDA - BP 40 Banjul - The Gambia - Tél. (220) 37 25 07 - Fax : (220) 39 32 74
27.	Sheriff Saihou SIMA	Director Agricultural Communications Unit - Manr BP The Quadrangle - Banjul, The Gambia Tél. (220) 39 34 82 - Fax : (220) 224 851
28.	DUMBUYA Faseiney	Principal Planner - Department of Planning (MANR) 5 Marina Parade, Banjul, The Gambia - Tél. (220) 225 210 - Fax : 224 851
29.	Issaka Doulaye MAIGA	Directeur IRED - BP 1275 Niamey, NIGER Tél. (227) 73 35 27 - Fax : (227) 72 32 04
30.	Boukari HAROUNA	Délégué Mooriban - BP 12675 Niamey, NIGER - Tél. (227) 73 35 27 - Fax : 72 32 04/73 20 64
31.	WEILA Iguilas	SG du Ben TIMIDRIA - Association TIMIDRIA - BP 430 Niamey-Plateau, NIGER - Tél. S/C (227) 72 29 62/73 40 32 /74 08 09 - Fax : (227) 73 20 64/72 32 04
32.	ZOUMA Salif	Président du Bureau Exécutif - Groupe d'Appui au Mouvement Associatif (GAMA) BP 12748 Niamey - NIGER - Tél. (227) 72 24 51 Fax : S/C IRED (227) 72 32 04/73 20 64
33.	DODO Hannatou ADAMOU	Assistante Programme/Formation - BP 13197 Niamey - NIGER - Tél. (227) 75 26 36/37 - Fax : (227) 75 26 34
34.	Fatouma YOUNSA	Secrétaire - Groupement Féminin Boubon - Niger
35.	Gambo AHMADOU	Accompagnateur Mooriban, NIGER - Comité National de suivi Praia - ONG.CDR - BP 10 928 Niamey - NIGER - Tél. (227) 73 58 09 - Fax (227) 73 50 44
36.	Abdoulaye DJIBO	Chef de Moribane Tillabéry, NIGER - Kouna
37.	Moussa YACOUBA	Conseiller juridique - Comité National code rural - BP 13 611 Niamey - NIGER - Tél. (227) 73 20 93
38.	HAROU Kouka Hadiza	Paysanne - Union Nationale des Coopératives UNC - BP 296 Niamey - NIGER - Tél. (227) 73 42 82
39.	Yacouba Alpha CISSE	Paysan - Union Nationale des Coopératives UNC - Say BP 25 ou 296 NIGER - Tél. (227) 78 42 17/73 44 48
40.	BAH Boubacar	Facilitateur - BECIS/OP Mali - BP 2498 Bamako - Tél. (223) 22 27 21/22 11 70 - Fax : (223) 23 03 68
41.	KONE Siaka	Cultivateur - Vice président bureau SYCOV - Secteur CMDT Koutiala - BP 123 République du Mali
42.	SISSOKO Mariam	Animatrice - Coordination femme de Samé (Kayes) BP 291 MALI - Tél. 52 15 89
43.	DIARRA Yaya	

43.	DIARRA Yaya	Journaliste réalisateur Radio Télévision (ORTM) BP 171 Bamako Mali - Tél. (223) 22 20 19 - fax : 22 42 05
44.	TANGARA Daouda	Conseiller Technique - Assemblée Permanente des chambres d'Agriculture du Mali BP 3299 Bamako MALI - Tél. 22 87 27 Fax : 22 87 37
45.	NIANGANE Ladjî	Coordonnateur Concertation paysanne de la région de Kayes (COPAXA) BP 252 Kayes MALI - Tél. (223) 52 15 89 - Fax : 52 13 92 52 12 53
46.	SISSOKO Salif Foulani	Consultant - Coordination Nationale Mali S/C Terra Nova BP 2174 Mali - Tél - Fax : (223) 22 99 29
47.	MAIGA Moussa Mahamadou	Trésorier adjoint (agriculteur) P.I.V-CCA.P.I.V Bara - BP C/Ansongo R/GAO - MALI
48.	KEITA Souleymane	Vice Président COOTRAVA Kati Région Koulikoro BP 49 MALI - Tél. (223) 26 20 22 - Fax :(223) 22 87 37
49.	GUINDO Mersoungô	Organisateur général (maraîcher) - Association Coopérative des Maraîchers Douentza - Région de Mopti - MALI
50.	DIAMBET Koumnde	Producteur/Animateur Radio Rurale - BP 624 DRHFRD N'Djamena - TCHAD - Tél. (235) 51 55 32
51.	DEFÉ Angili	Membre du CA CONAMAC BP 963 N'Djamena - TCHAD - Tél. (235) 52 78 36 - Fax (235) 51 51 19
52.	ASSANE Roselle	Déléguée paysanne S/C CONACILSS TCHAD - Tél. (235) 52 38 97
53.	ROBYANGAR Djinguera Paul	Représentant paysan S/C CONACILSS TCHAD - Tél. (235) 52 38 97 - Fax : 51 51 19
54.	LAPEL Denise	Déléguée paysanne S/C CONACILSS TCHAD - Tél. (235) 52 38 87
55.	BAZIE Valentin	Coordonnateur Projets ASN/KDG BP 8 Burkina Faso - Tél. (226) 44 02 14 - Fax : (226) 44 05 78
56.	BENAO Batien	Député communicateur - ADP BP 6483 Ouagadougou - Burkina Faso - Tél. 36 23 81 - Fax :31 04 41
57.	OUEDRAOGO Karim	Consultant Bureau ARC (Bureau d'Appui Recherche Conseils) BP 6574 Ouaga - Burkina Faso - Tél. (226) 34 51 01 - Fax : 30 34 71
58.	TOE Fidèle	Coordonnateur SARAAUD - 05 BP 610 Ouagadougou 01 - Tél. 34 33 24 - Fax 34 03 25
59.	KOUDOUGOU Benoît	Consultant SARAAUD - 10 BP 13345 Ouaga 10 - Burkina Faso - Tél. 38 20 84
60.	OUATTARA Souleymane	Journaliste SYFIA/inter réseaux 01 BP 6624 Ouagadougou 01 - Burkina Faso Tél. 38 21 35 - Fax : 31 03 62
61.	OUEDRAOGO Y. Prosper	Président - UCOBAM 01 BP 5226 Ouagadougou 01 - Burkina Faso -Tél. B = (226) 30 65 27 / 31 40 17 D = (226) 30 04 54 / 45 32 67 Fax : (226) 30 65 28
62.	SANON Lassina	Secrétaire - URCABO BP 89 Bobo-Dioulasso - Tél. (226) 97 00 48
63.	SAWADOGO Nebnoma	Animateur paysan - Fédération des Unions des groupements Naam

NOM & PRENOM

ADRESSE

63.	SAWADOGO Nebnoma	Animateur paysan - Fédération des Unions des groupements Naam (F.U.G.N.) BP 100 Ouahigouya - Burkina Faso - Tél. (226) 55 00 38/ 55 04 11 / 55 02 60
64.	YAMEOGO Jules	Secrétaire Général Association ADIP/Solidarité (Koudougou) Burkina Faso BP 78 Koudougou - Tél. (226) 44 05 42
65.	COMPAORE Romuald D.	Secrétaire Général Fédération Wend-Yam BP 321 Ziniaré - Burkina Faso Tél. (226) 30 97 75/69 - Fax : 30 97 69
66.	BOUNKOUNGOU L. Lévi	Pasteur/Formateur - Fédération Wend-Yam BP 321 Ziniaré - Burkina Faso Tél. (226) 30 97 75/69 - Fax : 30 97 69
67.	OUEDRAOGO Paul	Administrateur délégué COOPAKE (Coopérative Agricole de Koudougou) Comité de suivi des recommandations de la rencontre paysanne du Burkina Faso BP 49 ORODARA - Tél. (226) 96 01 38
68.	HIE T. Ibrahim Khalil	Président Comité de suivi des recommandations de Dé dougou (rencontre paysanne) BP 24 - Burkina Faso Tél. (226) 88 05 13
69.	KOBANKA Pauline	Vice Présidente Association des femmes Pag-la-Yiri - Comité de suivi des recommandation de la rencontre paysanne du Burkina Faso BP 335 - Burkina Faso - Tél. (226) 36 34 00 - Fax : (226) 31 24 21
70.	FOFANA Sanoussi	CONACILSS Burkina Faso - CILSS 03 BP 7005 Ouagadougou - Tél. (226) 31 04 55 Fax : (226) 31 08 70
71.	BAMOGO GOLYRE Martine	Déléguée paysanne BP 23 PO - Burkina Faso Tél. (226) 39 02 52
72.	SINARE Ablacé OUILMA	Assistant culturel - Ministère de la Communication et de la Culture BP 14 Koudougou - Burkina Faso Tél. (226) 44 01 02
73.	BAZIE Jean Hubert	Coordonnateur PRISME/CILSS - 03 BP 7049 Ouagadougou 03 - Burkina Faso Tél. (226) 33 36 64
74.	IDE Bana	Conseiller GRN CILSS/Secrétariat Exécutif 03 BP 7049 Ouagadougou 03 - Tél. (226) 30 67 58/59 - Fax : 30 67 59
75.	TOURE Yacine DIOP	Expert PADLOS/CILSS - 03 BP 7049 Ouagadougou 03 Tél. (226) 31 26 40 - Fax : (226) 31 19 82
76.	M. Moustapha YACOUBA	Coordonnateur PADLOS/CILSS - 03 BP 7049 Ouagadougou 03 - Burkina Faso Tél. St. (226) 31 26 40 / 31 19 81 Fax : (226) 31 19 82
77.	Steve REID	Conseiller Technique PADLOS/CILSS - 03 BP 7049 Ouagadougou 03 Tél. 31 73 51/31 85 70 - Fax : 31 19 82
78.	Traoré Mariam	
79.	Stephano	Terra Nuova. Bamako. Mali
80.	Daniel Thieba	GREFCO. tel/Fax: (226) 34 21 15
81.	Ramos Da Silva Marie Fernandes	Interprète.Dakar BP 4109 Dakar SENEGAL. Tél. 221 /24 41 16 FAX 221 24 43 13
82.	Emiliano Semodo Brito	BP 84 Praia. Cap-Vert
83.	Antonio Brito Manuel	Tél. 238/71 11 65/61 Fax : 238 71 11 55 Cap- Vert

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR DU FORUM DE KOUDOUGOU

MERCREDI 10 AVRIL

9 H - 9 h 30 : Ouverture officielle

- Discours du Haut commissaire
- Discours du Secrétaire Exécutif du CILSS
- Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales

9 H 30 - 10 h : Pause café

10 H - 10 H 15 : Adoption de l'ordre du jour et mise en place d'un bureau

10 H 15 - 10 H 30 : Présentation du PADLOS

10 H - 10 H 45 : Présentation des conclusions des ateliers de Thiès et de Sélingué

10 H 45 - 11 H 30 : Information complémentaires et Discussions générales

11 H 30 - 12 H 30 : Présentation des :

- Objectifs de l'atelier
- Resultats attendus

12 H - 30 : Déjeuner

15 H - 16 H : Présentation et question sur :

- le projet de charte
- le projet de règlements intérieurs
- le projet de plan d'actions

16 H - 16 H 30 : Constitution de trois groupes de travail

16 H 30 - 16 H 45 : Pause café

16 H 45 -18 H : Travaux de groupe autour de trois thématiques :

- la charte
- les règlement intérieurs
- le plan d'actions

JEUDI 11 AVRIL

8 H - 10 H 30 : Poursuite et fin des travaux de groupes

10 H 30 - 11 H : Pause

11 H - 12 H 30 : Plénière sur la restitution des travaux de groupes

12 H 30 - 15 H : Pause

15 H - 18 H : Suite et fin des travaux de plénière

VENDREDI 12 AVRIL

8 H - 10 H : Mise en place du conseil sous régional et choix de la coordination . Première réunion du conseil

10 H - 11 H 30 : Pause café/ Suspension

11 H 30 - 12 H : Compte rendu final de la rencontre

12 H : Clôture

12 H 30 : Déjeuner

13 H 30 : Départ des participants

ANNEXE IV

CONCLUSIONS DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

KOUDOUGOU, 8-9 AVRIL 1996

**ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX
ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL POUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE ET L'AGRICULTURE DURABLE - KOUDOUGOU
(BURKINA FASO) 8 - 9 AVRIL 1996**

RAPPORT SUCCINCT

L'atelier a eu lieu à Koudougou (Burkina Faso) les 8 et 9 avril 1996, juste avant le Forum Constitutif sur la Plate-forme des organisations paysannes du Sahel du 10 au 12 avril 1996. Cet atelier visait à examiner et à financer une ébauche de programme d'appui aux organisations paysannes du Sahel pour la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, élaboré par une mission conjointe FAO/OP/ONG qui s'est rendue au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal en novembre 1995. L'atelier a réuni 15 représentants des organisations paysannes venant des quatre pays, 10 représentants d'ONG du Sahel et de l'Europe et 4 représentants de la FAO et du CILSS/PADLOS. Le programme de l'atelier et la liste des participants sont fournis en annexe.

1. Historique et objectifs du programme et de l'atelier

Les représentants de la FAO ont esquissé l'historique du programme. Il s'est développé à partir des expériences réussies de la coopération entre FAO et le mouvement paysan du Sénégal au cours de ces six dernières années dans le cadre de l'ajustement structurel et du retrait de l'Etat des services que ce dernier assurait auparavant. Il a été précisé que la FAO n'est pas une agence de financement. Cette organisation technique des Nations Unies spécialisée dans l'alimentation et l'agriculture peut fournir aux OP et aux ONG un appui à la fois d'ordre technique et institutionnel dans le but de les aider à développer leur aptitude à analyser les changements qui ont lieu dans leur environnement et à élargir et négocier leurs propres stratégies et programmes concernant le développement de l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.

Le chef de mission a rappelé que la mission a identifié dans chaque pays un certain nombre de OP autonomes et énergiques, et a étudié avec elles leurs besoins relatifs à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable. Cela a donné principalement trois types de nécessités, à savoir : rendre plus clair les concepts et stratégies de sécurité alimentaire/agriculture durable qui ont un sens selon le point de vue d'une OP, concevoir des méthodologies appropriées pouvant permettre aux OP de diriger leurs propres activités d'identification des problèmes et de recherche de solution, réfléchir sur les types de technologies qui peuvent contribuer à atteindre une agriculture durable au niveau des petits exploitants et sur les moyens de les mettre en valeur. L'atelier est en face d'une ébauche de programme qui contient des propositions allant à l'encontre de ces besoins, mettant l'accent sur l'échange d'expériences entre OP. L'objectif de l'atelier était de réviser ces idées, de les rendre prioritaires et de les traduire en un programme prévisionnel détaillé.

2. Etudes de cas

Le premier jour de l'atelier, deux OP ont présenté des études de cas sur leurs activités en ce qui concerne la sécurité alimentaire/L'agriculture durable, pour servir de base à une discussionsignifient ces concepts. La Fédération Wend Yam du Burkina Faso, qui a vu le jour pendant la grave crise alimentaire de 1982/83 couvre maintenant quatre provinces et promouvoit toute une série d'activités, notamment banques de céréales, petits barrages en terre, crédit agricole, ravitaillement en inputs et formation. L'objectif est de parvenir à la sécurité alimentaire et de protéger l'environnement et les moyens d'existence de ses membres. l'Union des Groupes de Meckhé, qui est née dan le bassin arachidier du Sénégal en 198..... compte maintenant quelque 2.000 membres actifs. Au cours de ces dix dernières années, l'Union a essayé de reprendre un territoire dont la base des ressources naturelles et sociales avait été sérieusement endommagée par la monoculture d'arachide et l'érosion progressive des systèmes de gestion traditionnels axés sur la famille élargie. Ses activités englobent : protection de l'environnement et régénération de l'agriculture, diversification des cultures et association avec l'élevage, traitement et distribution des produits, le tout appuyé par un effort de sensibilisation, de formation et de participation, en mettant l'accent sur les échanges entre paysans.

De nombreux points, sont ressortis des discussions concernant ces deux expériences, il s'agit notamment de l'importance :

- pour les OP renforcer leurs capacités à analyser leurs environnements naturel, économique et institutionnel, et à élaborer leurs propres propositions et programme viables utilisant au mieux la diversification et la flexibilité, de façon à les protéger des caprices climatiques et à augmenter leur pouvoir de négociation ;
- de trouver des moyens de soutenir un processus aux OP de rechercher et d'expérimenter des solutions aux problèmes pour lesquels on manque encore de technologies ;
- pour les OP de comprendre et de prendre en considération l'influence des décisions politiques nationales et internationales les concernant, et de développer leurs propres positions au niveau des négociations sur les questions agricoles et de commerce ;
- pour les OP de développer des stratégies concernant et d'établir des alliances avec divers partenaires potentiels qui ne se sont forcément pas ceux avec lesquels elles ont l'habitude de coopérer, comme les élus locaux, des instituts de recherche, ou des opérateurs du secteur privé ;
- d'assurer un minimum de ressources et d'infrastructures, et de pouvoir agir à une certaine échelle géographique de façon à atteindre la durabilité ;
- de faire face au problème de la reconnaissance officielle des OP et en même temps de leur représentativité et de leur légitimité ;

- de garantir l'attention méritée au rôle et aux responsabilités des femmes en tant que producteurs alimentaires et aux difficultés dues à leur accès insuffisant à la terre et aux autres ressources productives ;
- de concilier les solutions aux préoccupations urgentes avec les objectifs de la régénération de l'environnement à long terme ;
- de la mise en valeur des connaissances locales et de l'identité professionnelle des paysans exploitants.

3. Mise en forme finale du programme

Le second jour, après avoir présenté une synthèse des discussions du jour précédent, l'atelier s'est divisé en groupes selon les pays afin de leur permettre d'examiner à nouveau et de mettre la dernière main à leurs propositions de programme, aidés par les ONG d'appui et le chef de mission. On a ensuite brièvement présenté les résultats de cet effort en plénière, à la fin de cette même journée. La plénière a aussi discuté des propositions concernant la composante sous-régionale du programme, qui devrait concerner des OP venant d'autres pays du CILSS, auxquels la gamme complète des activités de programme devrait être étendue dans une prochaine phase. Deux ateliers sur la sécurité alimentaire ont été prévus, un qui étudiera le contexte international et son influence sur les options de la sous-région pour atteindre la sécurité alimentaire, l'autre sur les stratégies de sécurité alimentaire pour les organisations paysannes aux niveaux local et national. On a suggéré d'organiser d'autres ateliers sur l'agriculture durable et l'intégration régionale et sur les organisations paysannes et le secteur privé.

En ce qui concerne les aménagements institutionnels, on espère que le programme sera adopté par la plate-forme des organisations paysannes du Sahel qui est en train de voir le jour. La proposition déjà présentée aux deux réunions préparatoires à la Plate-forme à Thiès (Sénégal) et Sélingué (Mali) devrait être soumise au Forum Constitutif le lendemain pour discussion par les OP venus de tous les pays du CILSS. Dans le but de suivre sa mise en oeuvre, la Plate-forme pourrait instituer un "Comité de pilotage" qui regrouperait des représentants des OP concernées, des donateurs de la FAO, du CILSS/PADLOS et des ONG européennes. L'organe exécutant pourrait être une ONG régionale comme IRED, soutenue par l'assistance technique de la FAO. Au niveau nationale, ce sont les OP concernées, accompagnées par un comité consultatif qui devraient prendre les décisions concernant les activités de programme.

Il a été convenu que le programme serait présenté à des partenaires de financement potentiels en tant qu'initiative globale. Toutefois, des donateurs privés pourraient cibler des éléments thématiques ou géographiques du programme les intéressant particulièrement, à condition de contribuer également à l'ensemble des coûts de soutien.

**ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE PROGRAMME
D'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES
(Koudougou, 08 - 09 avril 1996)**

Lundi 8 avril 1996

09.00 Ouverture de l'atelier. Présentation des participants, de leurs organisations et des attentes par rapport au programme et à l'atelier

11.00 Rappel des objectifs du programme et de l'atelier

11.20 Présentation/débats sur les études

15.00 Etudes de cas (suite)

19.00 Fin de séance

Mardi 9 avril 1996

08.30 Synthèse des débats sur les études de cas

09.30 Présentation des proposition de programme par pays/OP

10.45 Présentation des propositions (suite)

11.00 Réunion par pays

- vérifier la compatibilité des programmes présentés avec les objectifs du programme et les limites budgétaires
- définir un ordre de priorité

15.00 Travaux par pays (suite)

16.00 Présentation des programmes et des priorités par pays

17.15 Stratégie de financement du programme

18.00 Dispositif institutionnel

19.00 Clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

Organisations paysannes

Niger

Mamou Sani Ibrahim Union nationale des coopératives du Niger - Niamey
Tél. 73 44 48 - Fax : 73 54 96

Weila Ilguilas Association Timidria
BP 430 Niamey Plateau - Tél. 74 08 09 ANP

Boukari Harouna Moriben
BP 12 675 Niamey

Mali

Siaka Koné SYCOV - BP 123 Koutiala

Ladji Niangané COPAKA - BP 252 Kayes
Fax : 52 12 53 - Tél. 52 13 03

Mariam SISSOKO Coordination Femme de Tamé
BP 291
Kayes

Burkina Faso

Ouédraogo Y. Prosper UCOBAM 01 BP 226 Ouagadougou
Fax : 30 65 28

Pasteur Zoungrana W Fédération Wendyam
Compaoré Romuald BP 321 Ziniaré
Tél. 30 97 75 - Fax 30 97 69

Sénégal

Fodé Ndour Elus Locaux
Sénégal Region Kaolack
Tél. 41 12 69

Cheikh Fall Communicateur
Sénégal Région Thiès - BP 191

Ibrahima Seck Fongs BP 269 Thiès
N'Diogou Fall Tél; 222 51 12 37 - Fax 41 20 59
NBeye M'Bodgi Sarr

Samba Gueye CNCR - BP 249 Dakar
Tél. 21 43 39

ONG

Issaka Doulaye Maïga

IRED/SEAG
BP 12 675 Niamey, Niger
Tél. (227) 73 35 27 - Fax (227) 72 32 04

Zouma Salifou

GAMA
BP 12 748 Niamey, Niger
Tél. (227) 72 24 51

Ouattara Souleymane

SYFIA/inter Réseau
01 BP 6624 Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. 38 21 35 - Fax : 31 03 63

Marck Poznanski
Alex Danau

Collectif stratégies alimentaires
9 Quai du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgium
Tél. (322) 22 30 381 - Fax (322) 21 76 078

Chéibane Coulibaly

IMRAD-CAURIS
BP 3041 Bamako, Mali
Tél. 22 59 99

Koudougou Benoît
Fidèle Toé

SARAAUD/GREFCO
05 BP 6108 Ouagadougou 05, Burkina Faso
Tél. 34 03 26/34 21 15 - Fax 34 03 21

Stefano Capotorti

Terra Nueva
Bureau Régional A.O. BP 2174
Tél. 22 99 29 Bamako, Mali

FAO

Nora McKcon

FAO - TCDN, Viale Terme di Caracalla
Tél. 52253853 - Fax 52255175
Rome - Italie

Jean Marc von der Weid

AS-PTA Brésil (chef de mission)
9 rua da Candelaria
6 andar, Rio de Janero, Brésil
Tél. 0055 021 253 8317 - Fax : 0055 021 233 8363

Lawrence Adams

Bureau régional de la FAO
BP 1628 Accra, Ghana
Tél. 233 21 234 14 - Fax 233 21 234 934

CILSS/PADLOS

Moustapha YACOUBA

Tél. (226) 31 26 40 - Fax : (226) 31 19 82